COMPTE RENDU

DE LA

SEANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DE LA

SOCIÉTÉ DE PHARMACIE DE PARIS

TENUE

A L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE

LE 5 JANVIER 1910

Extrait du Journal de Pharmacie et de Chimie



PARIS
O. DOIN ET FILS, ÉDITEURS
8, PLACE DE L'ODÉON, 8

1910

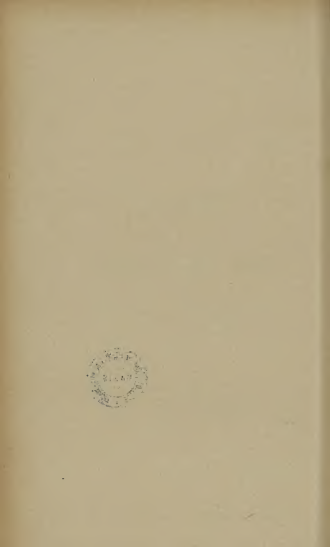
COMPTE RENDU

DE LA

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DE LA

SOCIÉTÉ DE PHARMACIE DE PARIS



COMPTE RENDU

DE LA

SEANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DE LA

SOCIÉTÉ DE PHARMACIE DE PARIS

TENUE

A L'ÉCOLE SUPÉRIEURE DE PHARMACIE

LE 5 JANVIER 1910

Extrait du Journal de Pharmacie et de Chimie



PARIS
O. DOIN ET FILS, ÉDITEURS
8, PLACE DE L'ODÉON, 8

1910

LISTE DES MEMBRES

DE LA SOCIÉTÉ DE PHARMACIE DE PARIS

EN 1910 (1)

MEMBRES RÉSIDANTS. — 60.

DATES de la nomination.		Noms et adresses. MM.
Avril	1883	Quesneville, AEP, PA, 12, rue de Buci, VI.
Mai	1883	Bouchardat, PEP, AFM, 108, boul. Saint-Germain, VI.
Avril	1884	Collin, 41 *bis*, rue de Paris, à Colombes (Seine).
Juin	1884	Preud'homme, 15, rue de Turbigo, II.
Décembre	1884	Léger, PH, hôpital Beaujon, VIII.
Mars	1886	Viron, PH, hospice de la Salpêtrière, XIII.
Mai	1886	Bocquillon, 2 *bis*, rue Blanche, IX.
Avril	1887	Patein, PH, hôpital Lariboisière, X.
Février	1888	Grimbert, PEP, PH, Pharm. centr. des hôpitaux civils, V.
Juillet	1888	Morellet, 3, boulevard Henri-Quatre, IV.
Juin	1889	Barillé, PM, 140, rue du faubourg Poissonnière, X.
Juillet	1889	Dumouthiers, 11, rue de Bourgogne, VII.
Novembre	1889	Béhal, PEP, PH, Maternité, XIV.
Décembre	1889	Berlioz, 3, rue de la Tour-des-Dames, IX.
Décembre	1891	Lafont, PH, hôpital de la Pitié, V.
Décembre	1893	Hérel, PH, hôpital Saint-Antoine, XII.
Décembre	1895	Villejean, AFM, PH, hôpital de l'Hôtel-Dieu, IV.
Décembre	1895	Moureu, PEP, PA., 17, rue de Soufflot, V.
Avril	1896	Lafay, 54, rue de la Chaussée-d'Antin, IX.
Décembre	1896	Voiry, 2, rue Crillon, IV.
Avril	1897	Sonnié-Moret, PH, hôpital des Enfants-Malades, XV.
Novembre	1897	Moreigne, 55, boulevard Pasteur, XV.
Juin	1898	Georges, PM, PV, 42, rue Notre-Dame-des-Champs, VI.
Avril	1900	Guerbet, AEP, PH, hôpital Tenon, XX.
Juillet	1900	Lépinois, 7, rue de la Feuillade, I.
Août	1900	Choay, 20, boulevard du Montparnasse, XV.
Octobre	1900	Cousin, PH, hôpital Cochin, XIV.
Mars	1901	Vaudin, 58, boulevard Saint-Michel, VI.

(1) Abréviations : AEP, Agrégé de l'École de Pharmacie; AFM, Agrégé à la Faculté de Médecine; PA, Pharmacien des Asiles de la Seine; PEP, Professeur à l'École de Pharmacie; PH, Pharmacien des Hôpitaux; PM, Pharmacien Militaire; PV et PVH, Professeur et Professeur honoraire au Val-de-Grâce; PU, Professeur à l'Université; PFMP, Professeur à la Faculté de Médecine et de Pharmacie; PEMP, Professeur à l'École de Médecine et de Pharmacie.

DATES de la nomination.		Noms et adresses.
		MM.
Mai	1901	Gasselin, PH, 89 *bis*, avenue des Ternes, XVII.
Novembre	1901	Patrouillard, 7, rue Sainte-Marie, à Courbevoie (Seine).
Décembre	1902	François (M.), PH, hôpital Bichat, XVIII.
Avril	1903	Carette, 86, boulevard du Montparnasse, VI.
Mai	1903	Bougault (J.), PH, AEP, hôpital Trousseau, XII.
Juillet	1903	Thibault (Pierre-Eugène), 127, boulevard St-Michel, V.
Octobre	1903	Dufau, 55, rue du Cherche-Midi, VI.
Mai	1904	Richaud, AFM, PH, hospice d'Ivry (Seine).
Juin	1904	Desmoulière, 30, rue de Miromesnil, VIII.
Août	1904	Gaillard, PM, PV, 21, rue Delambre, XIV.
Novembre	1904	Hérissey, PH, AEP, hôpital Broussais, XIV.
Décembre	1904	Dumesnil, 26, rue du Pont-Louis-Philippe, IV.
Mars	1905	Thibault (Charles-Paul), 13, rue Michelet, VI.
Mai	1905	Goris, PH, hôpital Hérold, XIX.
Juin	1905	Lefèvre (C.), 27, avenue du Bel-Air, XII.
Juillet	1905	Fourneau (Ern.), 35, rue de Bellechasse, VII.
Août	1905	Breteau (Pierre), PM, 276, boulevard Raspail, XIV.
Octobre	1905	Gallois, 9 et 11, rue de la Perle, III.
Décembre	1905	Cordier (P.), 27, rue de la Villette, XIX.
Mai	1906	Meillère, PH, hôpital Necker, XV.
Mai	1907	Martin (H.), 2, avenue Friedland, VIII.
Juillet	1908	Vicario, 17, boulevard Haussmann.
Juillet	1908	Sommelet, PH, Maison municipale de santé.
Novembre	1908	Poulenc, 14, rue Saint Guillaume, VII.
Mai	1909	Guillaumin, 168, boulevard Saint-Germain, VI.
Juillet	1909	Tiffeneau, PH, hôpital Boucicaut, XV.

. . . .

MEMBRES HONORAIRES

DATES de l'honorariat.	
	MM.
1903	Delpech, 30, rue des Boulangers, V.
1903	Yvon, 26, avenue de l'Observatoire, XIV.
1905	Adrian, 9, rue de la Perle, III.
1906	Petit, 8, rue Favart, II.
1906	Vigier (Ferdinand), 12, boulevard Bonne-Nouvelle, X.
1906	Marty, PM, PVH, 217, rue de l'Université, VII.
1908	Champigny, 19, rue Jacob, VI.
1909	Portes (L.), PH, hôpital Saint-Louis, X.
1909	Crinon, 45, rue de Turenne, III.
1910	Thibault (Paul-Eugène), 76, rue des Petits-Champs, II.
1910	Lextreit, PH, 133, rue de Charenton, XII.
1910	Bourquelot, PEP, PH, hôpital Laennec, VII.
1910	Guinochet, PH, hôpital de la Charité, VI.
1910	Hogg, 62, avenue des Champs-Elysées, VIII.

MEMBRES ASSOCIÉS. — 10.

DATES de la nomination	MM.
1891	Bornet, membre de l'Institut.
1891	Gautier (Arm.), membre de l'Institut.
1900	Guignard, membre de l'Institut.
1903	Caventou, membre de l'Académie de médecine.
1903	Chatin (J.), membre de l'Institut.
1903	Haller, membre de l'Institut.
1904	Galippe (P.), membre de l'Académie de médecine.
1908	Jungfleisch (Em.), membre de l'Institut.
1908	Heckel (Ed.), professeur à la Faculté des sciences de Marseille

. . . .

MEMBRES CORRESPONDANTS NATIONAUX. — 120.

MM.

Andouard, PEMP., à Nantes.
Anthoine, à Salbris (Loir-et-Cher), 1894.
Arnould, à Ham (Somme), 1893.
Astruc, AEP, à Montpellier, 1903.
Baldy (F.), à Castres (Tarn), 1904.
Balland, PM, 60, rue de Verneuil, à Paris, 1877.
Bardy, à Fisches-le-Châtel (Doubs), 1867.
Barthe, AFMP, à Bordeaux, 1893.
Battandier, PEMP, à Alger, 1901.
Benoît, à Joigny (Yonne), 1876.
Bernhard, à Etrepagny (Eure), 1893.
Bernou, à Châteaubriant (Loire-Inférieure), 1888.
Blarez, PFMP, à Bordeaux, 1903.
Boudier (Em.), à Montmorency (S.-et-O.).
Brachin (A.), à Joinville (Hte-Marne).
Braemer, PFMP, à Toulouse, 1899.
Bréaudat, à Saïgon, 1908.
Bretet, à Vichy (Allier), 1873.
Brunotte, PEP, à Nancy, 1901.
Capdeville, à Aix (B.-du-R.), 1887.
Carles, AFMP, à Bordeaux, 1873.
Carpentier, à Saint-Quentin, 1889.
Cazeneuve, PFMP, 51, quai Saint-Vincent, à Lyon, 1877.

MM.

Chaumeil (Am.), à Annonay (Ardèche), 1903.
Col, PEMP, à Nantes, 1903.
Comère, à Toulouse, 1892.
Coreil, à Toulon, 1896.
Cotton, à Lyon, 1874.
Crouzel (P.), à La Réole, 1903.
Danjou (Em.), à Caen, 1908.
David (Constant), à Courbevoie (Seine), 1903.
Deliienne (J.), PEMP, à Amiens, 1904.
Dejean, à Boulogne-s.-Gesse (Hte-G.)
Demandre, à Dijon, 1904.
Denigès, PFMP, à Bordeaux, 1895.
Domergue, PEMP, à Marseille, 1892.
Duboys, à Limoges, 1878.
Dupain, à La-Mothe-Saint-Héray (Deux-Sèvres), 1900.
Dupuy (B.), à Puteaux (Seine), 40, rue Sadi-Carnot, 1888.
Evesque (Em.), PM, à Lyon, 1904.
Ferrer (L.), à Perpignan, 1887.
Fleury (J.), PM, à Talence (Gir.), 1870
Fleury (E.), PEMP, à Rennes, 1904.
Fructus, à Avignon, 1908.
Galimard, à Semur (C.-d'Or), 1909.
Gamel, à Nîmes, 1903.
Gascard (A.), PEMP, à Rouen, 1894.

MM.

Gantrelet, à Vichy (Allier), 1895.
George, à Bohain (Aisne), 1882.
Gérard (René), PU, à Lyon, 1887.
Gérard (Ern.), PFMP, 32, rue des Pyramides, à Lille, 1892.
Gilbert, à Moulins, 1903.
Girard (Gdb.), PM, à Chidrac (Puy-de-Dôme), 1892.
Godfrin, PEP, à Nancy, 1901.
Gondard, à Lizy-sur-Ourcq (Seine-et-Marne), 1882.
Goret (M.), à Ressons-s.-Matz (Oise), 1905.
Grandval, PEMP, à Reims, 1881.
Grelot, PEP, à Nancy, 1903.
Grée(L.), à Noisy-le-Sec(Seine), 1903.
Guillot, PM, Hôp. Desgenettes, à Lyon, 1898.
Guigues (P.), PEMP, à Beyrouth (Asie Mineure), 1901.
Harlay (Victor), à Charleville, 1901.
Harlay (Marcel), à Vouziers, 1908.
Hébert (B.), à St-Lô (Manche), 1904.
Hérail, PEMP, à Alger, 1890.
Huguet, PEMP, à Clermont-Ferrand, 1888.
Jadin, PEP, à Montpellier, 1900.
Javillier, à Tours, 1903.
Kauffeisen, à Dijon, 1901.
Klobb, PEP, à Nancy, 1903.
Lalesse, à Angers, 1901.
Lacour (Eymar), PM, à Charenton (Seine), 1881.
La Hache, PM, à Versailles, 1899.
Lajoux, PEMP, à Reims, 1881.
Lambert, asile de Bron (Rhône), 1904.
Le Beuf, à Bayonne, 1874.
Lenormand, PEMP, à Rennes, 1901.
Leprince, à Paris, 62, rue de la Tour, 1888.
Lieutard, PM, à Paris, 30, rue Ernest-Renan.
Malbot (A.), à Alger, 1900.
Mallat, à Beauregard (Allier), 1895.
Manses-Lobens, à Toulouse.
Malméjac (F.), PM, Lille 1901.
Malleval, à Lyon, 1908.

MM.

Mansier, à Gannat (Allier), 1901.
Marouneau (G.), PM, à l'hôpital militaire d'Oran, 1901.
Masse, à Vendôme, 1886.
Ménier, PEMP, à Nantes, 1901.
Monal (E.), à Nancy, 1903.
Mordagne, à Castelnaudary (Aude), 1887.
Morelle, à Commercy, 1903.
Moynier de Villepoix, PEMP, à Amiens, 1903.
Nardin, à Besançon, 1893.
Pajot (Alfred), à Abbeville, 1901.
Pannetier, à Commentry (Allier), 1896.
Pinard, à Angoulême, 1903.
Planchon (Louis), PEP, à Montpellier, 1892.
Prothière, à Tarare (Rhône), 1895.
Quérinult, à Châteaudun (Eure-et-Loir).
Rabot, à Versailles.
Raby, PM, à Moulins, 1887.
Rambaud, à Poitiers, 1892.
Régis (C.), à Carcassonne, 1896.
Rœser, PM, Hôpital militaire Saint-Martin, à Paris, 1892.
Roman, PM, à Lyon, 1894.
Rothea, PM, à Grenoble.
Sarthou, PM., Hôpital militaire de Bougie, 1909.
Sigalas, PFMP, à Bordeaux, 1903.
Simon, à Lyon, 1888.
Tardieu, à Sisteron (Basses-Alpes), 1893.
Thouvenin (M.), PEMP, à Besançon, 1901.
Vallée (C.), APMP, à Lille, 1903.
Verne, PEMP, à Grenoble, 1892.
Vernes, à St-Pourçain-sur-Sioule (Allier), 1909.
Viaud (T.), PEMP, à Nantes, 1901.
Vidal, à Ecully (Rhône), 1868.
Vizern (M.), à Marseille, 1892.
Warin, à Villiers-s.-Marne, 1903.
Ydrac, à Bagnères-de-Bigorre, (Hautes-Pyrénées), 1908.

MEMBRES CORRESPONDANTS ÉTRANGERS. — 60.

Allemagne.

MM.

Baukurts (H.), PU, à Braunschweig, 1901.
Gadamer (J.), PU, à Breslau, 1909.
Schaer (Ed.), PU, à Strasbourg, 1893.
Schmidt (Ernest), PU, à Marbourg, 1893.
Thoms (Hermann), PU, à Berlin, 1901.

Argentine (République).

Reyes, Buenos-Aires, 1904.

Autriche-Hongrie.

Bélohoubeck (Aug.), PU, à Prague, 1898.
Firbas (Richard), à Vienne.
Fragner (Ch.), à Prague, 1892.
Heger (Hans), Vienne, 1901.
Kremel (Alois), à Vienne, 1905.
Mœller (J.), PU, Graz, 1901.

Belgique.

Bruylants, PU, à Louvain, 1903.
Derneville, à Bruxelles, 1898.
Dulière, à Bruxelles, 1903.
Duyk, à Bruxelles, 1898.
Haazen (Valère), à Anvers, 1908.
Jorissen, PU, à Liège, 1905.
Ranwez (F.), PU, à Louvain, 1898.

Brésil.

Sampaio, à Saint-Paul, 1889.

Danemark.

Müller (H. J.), à Copenhague.
Reimers (M.-N.), à Aarhus, 1903.

Égypte.

Khouri, à Alexandrie, 1900.

Espagne.

Iniguez (Francisco), à Madrid, 1888.
Olmedilla y Puig (Joaquim), PU, à Madrid, 1899.

États-Unis.

MM.

Figueroa (Dolorès de), à Matanza, Cuba, 1888.
Kraemer (H.), PU, à Philadelphie, 1904.
Remington (Jos.), PU, à Philadelphie, 1893.
Wood (H.C.), PU, à Philadelphie, 1904.

Grande-Bretagne.

Mac Alister (Donald), à Cambridge, 1903.
Atkins, à Londres, 1904.
Cartheighe (M.), à Londres, 1867.
Greenish (H.), Londres, 1903.
Griffiths, PEP, à Londres, 1899.
Idris, à Salisbury, 1904.

Grèce.

Damberghès (A.), PU, à Athènes, 1903.

Guatemala.

Melgar, à Guatemala, 1901.

Italie.

Balbiano (L.), PU, à Rome, 1901.
d'Emilio (Luigi), à Naples, 1885.
Guareschi (Icilio), à Turin, 1908.
Vitali (Dioscoride), à Bologne, 1894.

Norvège.

Poulsson, PU, à Christiania (Norvège), 1903.

Pays-Bas.

Van der Wielen PEP, à Amsterdam
Van Itallie, P, à Utrecht, 1901.

Portugal.

Estaccio, à Lisbonne, 1884.
Ferreira da Silva, à Porto, 1892.

Roumanie.

Altan (Ant.), à Bucharest, 1901.
Torjescu, à Bucharest, 1893.

Russie.

MM.

Davidof (D.), P U, à Varsovie, 1898.

Tikomirof, P U, à Moscou, 1893.

Suède.

Waller, à Vexio (Suède), 1903.

Suisse.

MM.

Buhrer, à Clarens (Vaud), 1903.

Keller (C.-C.), à Zurich, 1898.

Studer, à Berne, 1867.

Tschirch, P U, à Berne, 1893.

Turquie.

Apery, à Constantinople, 1891.

Bonkowski, à Constantinople, 1898.

Panas, à Smyrne, 1867.

COMPOSITION DU BUREAU

DE LA

SOCIÉTÉ DE PHARMACIE DE PARIS

depuis sa fondation (1803).

Années.	Présidents (1).	Secrétaires annuels.	Secrétaires généraux.	Trésoriers (2).
1803	Parmentier.	Delunel.	Bouillon-Lagrange.	Trusson.
1804	Parmentier.	»	»	»
1805	Vauquelin.	»	»	»
1806	Descemet.	»	»	»
1807	Parmentier.	»	»	Moringlane.
1808	Vauquelin.	»	Sureau.	»
1809	Bouillon-Lagrange	»	»	»
1810	Parmentier.	Laugier.	»	»
1811	Guiart, père.	»	»	»
1812	Boudet, oncle.	Derosne.	Cadet-Gassicourt	Moringlane.
1813	Bouillon-Lagrange	»	»	»
1814	Vauquelin (3).	Henry.	»	»
1815	Derosne.	?	»	»
1816	Bouriat.	?	»	»

(1) Le président de chaque année étant le vice-président de l'année précédente, les noms de ceux-ci n'ont pas eu besoin d'être portés.

(2) Pour compléter le bureau il y a lieu d'indiquer les archivistes :

Avant 1866........	Réveil.	De 1891 à 1899....	Schmidt.
De 1866 à 1875.....	Baudrimont.	De 1899 à 1900.....	Sonnié-Moret.
De 1876 à 1890...,	F. Wurtz.	Depuis 1901	Guinochet.

(3) Le registre des procès-verbaux de 1814 à 1823 ayant disparu, on n'a pu reconstituer complètement, jusqu'ici, la composition du bureau, en ce qui concerne les présidents et secrétaires annuels, pour les années comprises entre 1815 et 1824.

Années.	Présidents.	Secrétaires annuels.	Secrétaires généraux.	Trésoriers.
1817	?	?	Robiquet.	Moringlane.
1818	Cadet-Gassicourt	Pelletier.	»	»
1819	Bouillon-Lagrange	?	»	»
1820	?	?	»	»
1821	?	?	»	»
1822	?	?	»	»
1823	?	?	»	»
1824	Laugier.	Boutron.	Robiquet.	»
1825	Boullay.	Blondeau.	Henry.	»
1826	Robiquet.	Robinet.	»	»
1827	Pelletier.	Guibourt.	»	Martin.
1828	Boudet neveu.	Bussy.	Robiquet.	»
1829	Sérullas.	Dublanc jeune.	»	»
1830	Virey.	Soubeiran.	»	»
1831	Lodibert.	Henry fils.	»	»
1832	Robinet.	Lecanu.	»	»
1833	Bajet.	Chevallier.	»	»
1834	Chereau.	J. Pelouze.	»	»
1835	Reymond.	Cap.	»	»
1836	Bussy.	F. Boudet.	»	»
1837	Dizé.	Vallet.	»	»
1838	Cap.	Dubail.	Robiquet.	Martin.
1839	Fauché.	Hottot.	»	»
1840	Soubeiran.	Vée.	Robiquet. Soubeiran.	»
1841	Guibourt.	Quévenne.	Soubeiran.	»
1842	Pelouze.	Desmarest.	»	Tassart.
1843	Boutron-Charlard.	Foy.	»	»
1844	Bonastre.	Bouchardat père.	»	»
1845	Frémy père.	Mialhe.	»	»
1846	Vée.	Buignet.	»	»
1847	Gaultier de Claubry.	Véron.	»	»
1848	Boutigny.	Deschamps.		»
1849	Blondeau.	Grassi.	»	»
1850	Hottot.	Huraut.	»	»
1851	Félix Boudet.	Robiquet fils.	»	»
1852	Vuaflart.	Mayet père.	»	»
1853	Bouchardat père.	Ducom.	»	»
1854	Cadet-Gassicourt.	Réveil.	»	»
1855	Buignet.	Paul Blondeau.	»	»
1856	Dubail.	Lefort.	Buignet.	»
1857	Soubeiran.	Regnauld.	»	»
1858	Chatin.	Baudrimont.	»	»
1859	Foy.	Hottot fils.	»	»
1860	Dublanc.	Léon Soubeiran.	»	»
1861	Gobley.	A. Vée.	Buignet.	Desnoix.
1862	Poggiale.	Latour.	»	»
1863	Schaeuffèle père.	Lebaigue.	»	»
1864	Boudet fils.	Hébert.	»	»
1865	Robinet.	Roussin.	»	»
1866	Tassart.	Marais.	»	»
1867	Guibourt.	Adrian.	»	»
1868	Bussy.	Roucher.	»	»
1869	Mayet père.	Coulier.	»	»
1870	Mialhe.	Méhu.	»	»
1871	Lefort.	Mortreux.	Buignet.	Desnoix.

Années.	Présidents.	Secrétaires annuels.	Secrétaires généraux	Trésoriers
1872	Stanislas Martin.	Bourgoin.	»	»
1873	Grassi.	P. Vigier.	»	»
1874	Regnauld.	Duquesnel.	»	»
1875	Planchon.	F. Würtz.	»	»
1876	Coulier.	F. Vigier.	Buignet. Planchon.	»
1877	Marais.	Petit.	»	»
1878	Méhu.	Marty.	»	»
1879	Blondeau.	Vidau.	»	»
1880	Bourgoin.	Guichard.	»	»
1881	Petit.	Yvon.	»	»
1882	P. Vigier.	Delpech.	»	»
1883	Jungfleisch.	Prunier.	»	»
1884	Marty.	Boymond.	»	»
1885	Sarradin.	Champigny.	»	»
1886	Prunier.	Portes.	»	Dreyer.
1887	Desnoix.	Thibault.	»	»
1888	Delpech.	Bourquelot.	Planchon.	»
1889	G. Bouchardat.	Schmidt.	»	»
1890	P. Vigier.	Grimbert.	»	»
1891	Moissan.	Léger.	»	»
1892	Portes.	Leidié.	Planchon.	Dreyer.
1893	Burcker.	Béhal.	»	»
1894	Boymond.	Leroy.	»	Leroy.
1895	Julliard.	Patein.	»	»
1896	Villiers.	Viron.	»	»
1897	Sonnerat.	Guinochet.	»	»
1898	Bourquelot.	Bocquillon.	»	»
1899	Leidié.	Voiry.	»	»
1900	Planchon.	Barillé.	Bourquelot.	»
1901	Yvon.	Moureu.	»	»
1902	Guichard.	Georges.	»	»
1903	Léger.	Choay.	»	Vaudin.
1904	Landrin.	Lépinois.	»	»
1905	Béhal	Guerbet.	»	»
1906	Crinon.	François.	»	»
1907	Viron.	Bougault.	»	»
1908	Schmidt.	Thibault (Pierre-E.)	»	»
1909	Patein.	Carette.	»	»
1910	Thibault (Paul-E.)	Dufau.	»	»

BUREAU POUR 1910

Président : MM. Thibault (Paul-Eugène).
Vice-Président : Grimbert.
Secrétaire général : Bourquelot.
Trésorier : Vaudin.
Archiviste : Guinochet.
Secrétaire annuel : Dufau.

COMPTE RENDU

DE LA

SÉANCE PUBLIQUE ANNUELLE

DE LA

SOCIÉTÉ DE PHARMACIE DE PARIS

DU 5 JANVIER 1910

Compte rendu des travaux de la Société de Pharmacie de Paris, pendant l'année 1909; par M. Carette, secrétaire annuel des séances.

Messieurs,

Lorsque nous nous proposons d'étudier une substance, quel est notre premier devoir? C'est de faire ce que nous appelons la Bibliographie de cette substance, c'est-à-dire de rechercher, dans les publications, tout ce qui a été produit jusqu'à ce jour sur cette question. Vous en connaissez l'utilité. Celui qui refuse d'accomplir cet ennuyeux travail, risque de perdre le fruit de ses recherches et de ses peines en produisant des résultats... *déjà connus*.

Élu l'an dernier, grâce à votre bienveillante estime, secrétaire annuel de notre société, fait dont je tiens à vous remercier, et arrivé au terme de mon mandat, j'ai dû préparer le rapport traditionnel sur les travaux scientifiques accomplis en 1909, par les membres de la Société de Pharmacie.

Au moment de me mettre à l'œuvre, comme je me trouvais en présence d'un genre de recherches nouveau

pour moi, j'ai fait, sans doute par habitude, la Bibliographie des actes accomplis par mes prédécesseurs, actes insérés dans le *Journal de Pharmacie et de Chimie*, organe de nos séances. Je suis remonté jusqu'en 1809, date de la fondation de ce journal dont on va fêter cette année le centenaire.

Messieurs, ne criez pas : « *Avocat, ah! passons au déluge!* » J'y serais remonté si cela eût été nécessaire. En Bibliographie on ne doit rien négliger. Mais, rassurez-vous, vous ne subirez pas cet affreux supplice. Il n'y a pas eu urgence et pour cause!

Au début, c'est à dire de 1809 à 1815, le *Journal de Pharmacie* s'appela *Bulletin de Pharmacie* et fut créé par plusieurs membres de la Société de Pharmacie désireux de coordonner, puis de diffuser le résultat des études des pharmaciens français. En 1815, il prit le nom de *Journal de Pharmacie et des sciences accessoires*. Les procès-verbaux des séances de la Société de Pharmacie n'y furent pas d'abord insérés régulièrement car on n'y trouve, par-ci par-là, que quelques extraits des séances.

Enfin Robiquet vint,...

et, s'il m'est permis de parodier quelque peu les fameux vers de Boileau dans son Art poétique :

le premier au Journal
Inséra chaque mois notre procès-verbal,
D'un fait mis en sa place enseigna la puissance,
Du secrétaire enfin, fit voir la complaisance.

Ce fut, en effet, Robiquet qui, secrétaire général en 1823, fit le premier imprimer d'une façon régulière, les procès-verbaux des séances de la Société de Pharmacie; son exemple fut ensuite toujours suivi. Quant aux rapports sur les travaux scientifiques, il nous faut arriver en 1856 pour trouver le premier. Suivant le *Journal de Pharmacie* ce fut Buignet, secrétaire général de 1856 à 1876, qui se chargea le premier de ce travail. Il le présenta à la séance annuelle de la Société, séance qui avait alors lieu avec celle de rentrée de l'Ecole de Pharmacie, c'est-à-dire en novembre. Il est donc permis de dire que ce fut lui qui

institua l'usage de ce rapport. Si **Robiquet** rendit périodique l'impression des procès-verbaux de nos séances, **Buignet** eut l'heureuse idée de résumer chaque année les travaux de la Société de Pharmacie et de les porter à la connaissance des élèves puisqu'on en lisait le rapport à la séance de rentrée de l'Ecole. Les étudiants apprenaient ainsi à connaître le résultat des recherches les plus récentes, se tenaient au courant de la marche des sciences et d'un autre côté pouvaient constater que, dans ce genre de sport, les pharmaciens tenaient une des premières places. **Buignet** fit ce rapport pendant plusieurs années. Malheureusement vint la fatale guerre de 1870. Tout porte à penser que la séance solennelle de rentrée de l'Ecole n'eut pas lieu, car le *Journal de Pharmacie*, après avoir annoncé cette séance, n'en donne pas le compte rendu. Les séances de la Société de Pharmacie n'en continuèrent pas moins, et le calme philosophique des membres de cette époque restés à Paris est digne de remarque. On y trouve réunis, dissertant tranquillement sur la valeur alimentaire de diverses substances : MM. **St Martin, Mortreux, L. Soubeiran, Lebaigue, Planchon, Baudrimont, Jungfleisch, Mayet**, etc.

Les bombes et les obus, qui sillonnaient continuellement l'air, ne les effrayaient pas, et ne troublaient guère leur placidité habituelle.

M. **Jungfleisch** fit même cette année-là, vers la fin de décembre, une conférence sur les poudres de guerre; c'était, vous l'avouerez, tout à fait de circonstance.

En 1873, on reprend la tradition. On trouve une séance de rentrée le 12 novembre, mais sans rapport sur les travaux de la Société. On lit simplement le rapport sur le prix des thèses.

En 1874, le *Journal de Pharmacie* n'indique pas de séance de rentrée de l'Ecole. La Société de Pharmacie fixe alors sa séance annuelle au mois de janvier (6 janvier 1875).

C'est à cette réunion que fut, pour la première fois, préparé et lu par le secrétaire annuel qui était alors **Duquesnel**, le rapport sur les travaux de la société. **Buignet** se trouvant sans doute fatigué, la société chargea

le secrétaire annuel de ce travail et décida que cet agréable mais parfois épineux devoir ferait dans la suite partie de ses fonctions. C'était un charmant cadeau, messieurs, mais hélas! *dura lex, sed lex*.

Puisque nous n'avons plus le bonheur de voir notre dévoué secrétaire général se charger de cette tâche délicate, et que je ne possède ni le style de **Bignet**, ni le talent d'un professeur comme M. **Bourquelot**, je vous demande toute votre indulgence. Quand le *Bulletin de Pharmacie* parut, la table des matières fut disposée par classes. On y plaça même une classe intitulée « Charlatanisme ». Elle était constituée par les analyses des remèdes secrets de l'époque. Heureusement que nos devanciers ne reviennent pas sur terre en ce moment, parce que, s'il leur fallait continuer à analyser les remèdes secrets du jour (les spécialités), il leur faudrait un nombre vraiment formidable de pages du *Journal de Pharmacie* pour insérer les résultats de leurs analyses.

On trouva sans doute ensuite que l'ordre dit par lettre alphabétique était préférable, car cette impression par classes ne continua pas et fut remplacée par la méthode alphabétique. Je suivrai cette dernière méthode. Il existe en effet des études qui peuvent aussi bien être comprises dans les sciences chimiques que dans les sciences pharmaceutiques, la pharmacie n'est-elle pas la mère de la chimie?

Cette année, c'est le nom de M. **Barillé** qui se trouve le premier. Je commence donc par lui.

M. **Barillé** nous apporte d'abord une note sur les haricots toxiques dont M. **Guignard**, notre savant directeur de l'École de Pharmacie, a signalé en 1906 l'importation en Europe. Il nous apprend que les fraudeurs ont pu mettre encore cette année en vente à Paris certains de ces haricots, parce qu'ils sont parvenus à leur donner, par la cuisson, l'aspect des haricots de nos contrées.

M. **Barillé** fournit ensuite la composition chimique et bactériologique du liquide de macération de ces haricots achetés en ville chez les marchands de comestibles. Les réactifs de l'acide cyanhydrique lui ont montré la présence de ce composé toxique. En outre, il a vu que le

Penicillium glaucum, l'*Amylomyces* de Roux, et le *Bacillus amylobacter* se développaient rapidement dans ce liquide, mais seulement après *un nouveau bacille qui est mobile, jaune et liquéfie la gélatine*.

Dans une autre communication, M. **Barillé** nous a appris l'existence des carbonophosphates dans le lait et leur précipitation par la pasteurisation. Il a dosé l'acide carbonique au moyen d'un ingénieux appareil de son invention qu'il a présenté à la société et qu'il a fait reproduire par la gravure.

Vous savez, messieurs, que les rayons ultra-violets stérilisent fort bien. M. **Barillé** n'a pas manqué de faire leur essai sur le lait. L'opération a parfaitement réussi et lui a montré que les carbonophosphates, dans ce cas, ne subissent pas de précipitation. La stérilisation par les rayons ultra-violets semble donc préférable à la pasteurisation.

M. **Bougault** vous a fait voir avec raison que le nouveau réactif à l'hypophosphite de Ca et à l'HCl indiqué par M. **Covelli** pour la recherche de l'arsenic n'était par le fait que son réactif à l'acide hypophosphoreux.

M. **Bourquelot** avait remarqué que les bestiaux ne mangeaient pas le *Linaria striata*, plante de la famille des Scrophulariacées. Il existait une raison. M. **Bourquelot** s'est demandé si ce fait n'était pas dû à la présence d'un composé toxique dans cette plante. Il a d'abord recherché les glucosides. Il a été assez heureux pour démontrer, dans cette plante, la présence d'un de ces corps, donnant par dédoublement, au moyen de l'émulsine, de l'*acide cyanhydrique*. La présence de ce composé toxique étant devenue certaine, la question semble résolue. Il continue l'étude de ce nouveau glucoside.

M. **Bourquelot** forme des élèves, d'excellents élèves. Il travaille avec eux. En collaboration avec M. **Bridel**, il a isolé, *à l'état cristallisé*, du *raffinose* des graines de l'*Entada scandens*, Légumineuse de Madagascar. Traité par l'invertine, le sucre extrait de ces graines a fourni à ces auteurs du lévulose et du mélibiose. Enfin le mélibiose soumis à l'action de l'émulsine s'est dédoublé en glucose et galactose. L'existence du *raffinose* a donc ainsi nettement été démontrée.

J'ajouterai que MM. Bourquelot et Bridel ont, en outre, retiré du *raffinose* des graines d'une autre Légumineuse, l'*Erythrina fusca*.

M. Carette vous a exposé ses recherches sur la formation de l'iodoforme au moyen de l'iodure d'azote et de l'acétone. Il vous a montré qu'au contact de la lumière, même s'il existe de l'ammoniaque en excès, l'iodure d'azote se décompose en iode qui colore le liquide et en azote. Il pense donc qu'en présence d'acétone une partie de l'iode devenu libre ainsi se fixe sur l'acétone pour donner une acétone iodée. Sous l'influence d'un excès d'ammoniaque agissant comme alcali, cette acétone iodée donne de l'iodoforme et de l'acétate d'ammoniaque. L'autre partie de l'iode mis en liberté se combine avec de l'ammoniaque pour donner de l'iodure d'ammonium.

M. Choay, au cours d'une discussion sur le sulfate de quinine, vous a indiqué, à propos de l'essai de ce sel, l'importance du refroidissement à 15° de sa solution aqueuse, les quantités de sel restées dans la solution variant avec la température finale du refroidissement.

M. Choay a étudié l'action de l'autolyse préalable des organes sur l'activité de leurs extraits. Il a vu que pour le pancréas, l'autolyse prolongée diminue manifestement l'activité saponifiante.

Il a ensuite essayé l'action de la chaleur sur des extraits obtenus en desséchant à froid et dans le vide des pancréas de porcs. Il a trouvé que l'action de la chaleur de 80° et 100° même pendant deux heures est négligeable, mais à 120° les trois diastases pancréatiques sont paralysées; l'amylopsine, contrairement à ce qu'on observe avec la chaleur humide, est la moins éprouvée. Cependant, plus le chauffage est prolongé, plus ces diastases sont affaiblies.

M. Choay a recherché aussi le mode de dessiccation préférable pour les feuilles de digitale. La dessiccation à froid et dans le vide donne des poudres dont la teinte reste d'un très beau vert et qui gardent l'odeur de la plante fraîche. Ces qualités ne se trouvent pas dans les feuilles desséchées à l'air et à chaud. Il serait donc utile de conseiller la première méthode.

M. Goris vous a donné le résultat des recherches qu'il a faites avec la collaboration de M. le professeur **Perrot** sur le traitement des végétaux frais. On cherche depuis longtemps des méthodes permettant de conserver aux plantes l'activité qu'elles possèdent à l'état frais. Nous savons que la dessiccation donne naissance à de grandes modifications dans la composition des végétaux. MM. **Goris** et **Perrot** ont obtenu, par une sorte de stérilisation faite au moyen des vapeurs de liquides neutres bouillant au-dessous de 100° et sous faible pression, une matière première dont les ferments sont détruits. La plante peut donc se conserver indéfiniment. De plus, ils ont vu que les plantes ainsi traitées, desséchées, pulvérisées, puis épuisées par l'alcool, donnent après évaporation de ce dissolvant dans le vide et enlèvement de la chlorophylle par l'éther anhydre, des extraits peu colorés, solubles dans l'eau, qui représentent les principes actifs vitaux de la plante. M. **Goris** a fait remarquer que M. **Bourquelot** a ouvert la voie à ce genre de recherches, puisque, le premier, il a stérilisé les plantes à l'aide d'un liquide neutre porté à l'ébullition, afin de conserver les principes qu'elles contiennent à l'état frais, et qui peuvent disparaître, sous l'influence des ferments, pendant la dessiccation. M. **Bourquelot** a fait observer à ce sujet que ses expériences dataient de vingt ans. Il a bien des fois attiré l'attention des physiologistes sur ces nouveaux produits, mais jusqu'ici on n'a pas beaucoup essayé ces médicaments. Cependant il a eu le soin d'ajouter que, s'il existe des différences notables pour certaines plantes, ces différences se sont montrées très faibles pour d'autres.

M. **Goris** nous a communiqué ensuite le travail qu'il a fait avec M. **Mascré** sur la composition chimique de la racine de *Primula officinalis*. Ces deux auteurs ont constaté que la formation de l'essence dans cette racine est due à l'action d'un ferment sur des glucosides existant dans la plante, ferment qu'on trouve surtout dans les sépales. Ils l'appellent *primevérase*. Ils ont isolé deux glucosides auxquels ils ont donné le nom de *primevérine* et *primulavérine*.

Voici donc notre arsenal chimique encore augmenté. M. Bourquelot l'a déjà personnellement et avec ses élèves beaucoup enrichi, M. Goris continue.

M. Grimbert, étant notre nouveau et distingué professeur de chimie biologique, ne pouvait faire autrement que de nous donner les primeurs des savantes recherches qu'il poursuit dans cette branche des sciences pharmaceutiques.

Vous connaissez l'utilité des ferments, vous savez qu'on en emploie de diverses sortes dans l'art de guérir. Si leur activité disparaît, il est certain que leur action comme médicament devient nulle ; aussi M. Grimbert a-t-il étudié ce côté de la question. Il a vu qu'on vendait très souvent des ferments lactiques complètement inertes. Les résultats de ses analyses l'ont porté à émettre le vœu (espérons qu'il ne restera pas, comme tant de vœux, à l'état platonique) de voir les fabricants inscrire, sur les flacons, la date de la préparation de ces ferments et la durée de leur action. Puisqu'on nous a promis l'étude de la question d'une Commission permanente du Codex, ce sera le devoir de cette commission de répondre au désir de M. Grimbert, non seulement pour les ferments lactiques, mais aussi pour les autres ferments employés en médecine. Quelque temps après, M. Grimbert nous a apporté le résultat d'une autre observation. Il vous a montré que certains médicaments insolubles pouvaient parfois être pris pour des calculs intestinaux. Il eut, en effet, à examiner un pseudo-calcul, composé surtout, d'après son étude, de salol, d'un peu de benzonaphtol imprégné d'urobiline et de traces d'indol. Il nous a montré ainsi qu'il est important, pour éviter toute erreur, d'analyser des substances qui nous semblent être, à première vue, des calculs intestinaux. Au sujet de la falsification si usitée du lait d'ânesse par le lait de vache, M. Grimbert nous a donné une méthode pour déceler cette fraude. Il a vu que le lait d'ânesse ne contient pas d'anaéroxydase, principe qui existe dans le lait de vache. Ce lait ne doit donc pas colorer l'eau gaïacolée en présence d'eau oxygénée. Tout lait d'ânesse donnant la coloration rouge-saumon bien connue sera réputé falsifié.

M. Grimbert forme aussi des élèves et partage souvent leurs travaux. Avec M. **Bagros**, il a étudié le mécanisme de dénitrification des bactéries dénitrifiantes *indirectes*. Il a vu que la destruction des nitrates par ces bactéries n'a lieu que si le milieu où elles se développent contient à la fois un aliment carboné attaquable par la bactérie et des corps aminés ou amidés. Le nitrate est d'abord réduit en nitrite ; ensuite, en présence de l'acide produit dans la destruction de l'aliment carboné, le nitrite réagit sur l'amine ou sur l'amide. Il y a, suivant la réaction classique, dégagement d'un volume d'azote double de celui qui correspond au nitrate. En outre, cet azote est toujours accompagné d'anhydride carbonique, gaz dû à l'aliment carboné.

M. **Grimbert** a, d'un autre côté, étudié avec M. **Bernier** *la réaction dite de Cammidge*. Des recherches de ces auteurs, il résulte que cette réaction n'est pas spéciale à une espèce particulière d'urine et n'est pas l'indice d'affection du pancréas. Elle se produit avec toutes les urines et est due aux composés glycuroniques.

M. Patein, dont les fonctions de président n'ont pas ralenti le zèle bien connu, a étudié les modifications chimiques survenues dans le sérum sanguin de l'homme à la suite d'intoxication par l'oxyde de carbone. Il a constaté que ce sérum est coloré en rose, et que la proportion de sérine est augmentée plus ou moins, tandis que celle de la globuline est diminuée. Il a décrit, à ce propos, les méthodes de dosage de l'acéto-globuline, de la sérum-globuline non précipitable par l'acide acétique et de la somme sérine + globuline non précipitable par l'acide acétique.

M. **Patein** nous a donné aussi un résumé des études qu'il a entreprises sur les sérums thérapeutiques et sur le sérum pur. Il a vu que le sérum antivenimeux seul se trouve modifié dans la composition de ses matières albuminoïdes. La sérine s'y trouve en moindre proportion, mais M. **Patein** ajoute que de nouvelles observations sont nécessaires pour conclure.

On remarque souvent dans les flacons de sérums thérapeutiques des dépôts qui portent à croire que ces sérums

sont altérés. **M. Patein** a vu que ces dépôts sont fort souvent dns [redacted] des filaments fibrineux et que le liquide a conservé toute son activité. Les sérums qui ont été centrifugés ne donnent pas ce dépôt. Il pense donc qu'il y aurait avantage à faire subir la centrifugation aux sérums thérapeutiques.

La Commission permanente du nouveau Codex, quand elle existera, semble tout indiquée pour donner officiellement cet excellent conseil.

M. Patein a fait aussi avec **M. Roblin** des recherches sur la localisation du collargol. Ces deux chimistes ont trouvé que l'argent, métal constituant ce médicament, se localise, comme tout métal qui se respecte, surtout dans le foie. Ils en ont, en effet, très peu trouvé dans les reins et nulle trace dans les poumons.

M. Richaud a décrit, en collaboration avec [redacted] **Bidot**, un nouveau réactif des sels ferreux.

En cherchant à précipiter les peptones par l'acide phosphotungstique, ces deux auteurs ont vu que, si l'on *alcalinise* le liquide, il se produit une belle coloration bleue. Ils ont répété l'expérience en mettant divers sels métalliques au contact de l'acide phosphotungstique et en alcalinisant ensuite. Les sels ferreux leur ont donné la coloration bleue indiquée ci-dessus, avec d'autant plus d'intensité qu'il existait plus de sel ferreux dans la liqueur.

La cause était donc dès ce moment connue, et un nouveau réactif de ces derniers sels prenait définitivement place en chimie analytique.

Vous connaissez, Messieurs, les ennuis que présentent les savons contenant un excès d'alcali. Ils sont irritants; d'un autre côté leur alcali libre est cause de modification profonde lorsqu'on les mélange avec certaines substances chimiques. **M. Vicario** a fait des recherches pour remédier à ces inconvénients. Il vous a donné la préparation d'un savon neutre de potasse, savon rigoureusement neutre, ne noircissant pas par le calomel, ne colorant pas la phénolphtaléine en rose.

Je dirai même que **M. Vicario** ne s'est pas contenté d'en décrire un seul, il en a décrit trois : le premier, fait avec du

beurre de coco, est solide; le second, préparé avec l'axonge est mou; enfin le troisième est liquide : il est à l'huile de noyaux. Cependant M. **Vicario** ne semble pas garantir leur neutralité constante. Il y a lieu, dit-il, de vérifier la neutralité absolue si nécessaire pour certaines pommades et de corriger la plus légère alcalinité. Quant aux savons alcalins, il sera toujours facile de les obtenir, en alcalinisant ces savons neutres.

M. **Vicario** a préparé aussi des savons surgras c'est-à-dire contenant un excès de graisse. Il n'y a évidemment, a dit l'auteur, qu'à ajouter un excès d'axonge ou d'huile aux savons neutres.

Messieurs, je viens de vous énumérer les travaux présentés par les membres de la Société de Pharmacie et faits par eux, soit seuls, soit en collaboration avec leurs élèves. Vous voyez que la liste est longue et que l'on a encore, cette année, travaillé avec ardeur. Vous savez, d'un autre côté, que la Société accueille toujours favorablement les études qui lui sont présentées par quelques-uns de nous, au nom des pharmaciens et des étudiants.

Il y a quelques années, quand M. **Bourquelot** fut secrétaire annuel, il formula à ce propos un vœu, rien qu'un vœu. C'était celui de voir les auteurs de nouveaux travaux venir autant que possible présenter eux-mêmes leurs résultats au cours d'une des séances de la Société de Pharmacie. Ce vœu jusqu'ici ne s'est pas réalisé. Pourquoi? Peut-être serait-il bien de le renouveler et de le faire approuver dans une de nos prochaines réunions. Ne serait-il pas intéressant de connaître un peu mieux ceux qui, en dehors de nous, s'occupent de recherches scientifiques, de les aider, de leur ouvrir de nouveaux horizons? En attendant, voici les études qu'ils nous ont adressées cette année et qui ont été présentées par quelques membres de la Société.

M. **Bourquelot**, votre dévoué secrétaire général, vous a lu un travail de M. **Lesure** sur la stérilisation des solutions de chlorhydrate de morphine à l'autoclave. Cet auteur a étudié les causes des altérations qui se produisent pendant cette stérilisation, c'est-à-dire : séparation de l'alcaloïde par l'alcali du verre, et oxydation de la morphine par

l'air du récipient, ce qui conduit ici à l'oxymorphine. Pour éviter ces altérations, M. Lesure a conseillé, pour empêcher la formation de l'oxymorphine, de chasser autant que possible l'air du liquide et du récipient au moment de stériliser. En outre, pour obtenir une conservation illimitée, il a recommandé d'opérer en milieu acide. Pour cela on mesurera l'alcalinité du verre employée, puis on ajoutera la quantité correspondante d'acide chlorhydrique, plus 0gr,08 à 0gr,10 par litre. Pour une conservation limitée, le milieu neutre sera suffisant.

M. Bourquelot a présenté aussi une note de M. L. Bourdet, pharmacien à Nantes, sur les composés sucrés de la noix de cola fraîche.

M. Bourquelot nous a annoncé ensuite que M. Piault a trouvé du stachyose dans les parties souterraines des *Stachys lanata* et *sylvatica*, dans celles de l'*Origanum vulgare*, du *Clinopodium vulgare*, et du *Ballota fœtida*. Ce stachyose a été isolé à l'état cristallisé et caractérisé par ses constantes physiques et son mode d'hydrolyse par l'invertine, etc. M. Piault avait déjà trouvé ce sucre dans les racines du *Lamium album*.

Enfin M. Bourquelot vous a lu la note de M. Warin sur l'existence d'une *scammonée factice* constituée, non par du suc de scammonée, mais par de la résine de scammonée mélangée à d'autres substances. Cette drogue est en masse brunâtre, se ramollit sous la dent et se roule entre les doigts en pilule élastique si l'on fait intervenir la chaleur de l'haleine. Sa poudre a une odeur de pruneaux cuits et est bien plus pâle (gris jaunâtre) que celle de la vraie scammonée (gris noir). Sa solution alcoolique se colore en rouge par l'acide sulfurique, ce qui n'a pas lieu dans le cas de véritable scammonée. Ces caractères sont donc fort nets.

M. Breteau vous a présenté un travail fort intéressant de M. le pharmacien-major André sur la teneur en alcaloïdes des extraits de belladone. L'auteur conclut de ses recherches que les extraits de belladone du commerce contiennent en général [illegible] France, un peu plus de 2 p. 100 d'alcaloïdes et qu'on pourrait les réduire à ce titre 2 p. 100,

en les additionnant de la quantité nécessaire d'extrait obtenu avec la belladone d'Italie, extrait qui ne titre guère que 0,3 p. 100.

Messieurs, ce travail est fort important. Le nouveau Codex, en effet, ne fixe à ces médicaments qui sont cependant si actifs, aucun titre en alcaloïdes. Les Pharmacopées étrangères donnent le titre de 1,5 p. 100. M. le pharmacien-major **André** demande 2 p. 100 et il a raison.

Voilà encore, pour la future Commission permanente du Codex, un point à trancher.

M. Breteau vous a présenté ensuite un travail de M. le pharmacien-major **Sarthou** : Existe-t-il dans le lait de vache une anaéroxydase et une catalase? **M. Sarthou** a trouvé :

1° Un principe *catalytique* insoluble dans le lactosérum. Il dégage, en présence de l'eau oxygénée, de l'oxygène inactif ;

2° Une anaéroxydase soluble dans la lactosérum. Elle oxyde la paraphénylène-diamine et le gaïacol en présence d'eau oxygénée. C'est sa présence qui caractérise le lait *cru ;*

3° De la caséine insoluble qui, lorsqu'elle se présente sous certains aspects physiques, oxyde, au moyen de l'eau oxygénée, la paraphénylène-diamine, mais non le gaïacol.

M. François vous a communiqué les résultats des recherches de **M. Buisson**, sur les exigences du nouveau Codex pour les sels de magnésie. **M. Buisson** trouve que le degré de pureté demandé est un peu exagéré, qu'une limite s'impose. D'un autre côté le nouveau Codex ne donne pas d'indications sur la prise d'essai. Il est pourtant important de savoir sous quelle concentration doit être fait l'essai, afin de pouvoir fixer s'il doit exister un trouble ou un précipité.

A la nouvelle Commission permanente de fixer ces conditions.

M. François, après avoir indiqué rapidement les formules, les propriétés et les applications des periodures de quelques bases organiques, vous a présenté, au nom de **M Linarix**, un certain nombre de periodures nouveaux très bien cristallisés.

Vous avez vu successivement :

Le tétraiodure d'iodhydrate d'éthylène-diamine...	$C^2H^8Az^2.2HI,I^4$
Le tétraiodure d'iodhydrate de pipérazine..........	$C^4H^{10}Az^2,2HI,I^4$
— — et son hydrate.	$C^4H^{10}Az^2,2HI,I^4+3H^2O$
Le tétraiodure d'iodhydrate de benzidine..........	$C^{12}H^{12}Az^2,2HI,I^4$
Le triiodure d'iodhydrate de pipéridine..........	$C^5H^{11}Az,2HI,I^3$
Le tétraiodure d'iodhydrate de pipéridine........	$C^5H^{11}Az,2HI,I^4$
Le triiodure d'iodhydrate de xanthine............	$C^5H^4Az^4O^2,HI,I^3$
Le biiodure d'iodhydrate d'éthylmorphine.........	$C^{19}H^{23}AzO^3,IH,I^2$
Le biiodure d'iodhydrate de pilocarpine..........	$C^{11}H^{16}Az^2O^2,HI,I^2$
Le tétraiodure d'iodhydrate de pilocarpine.......	$C^{11}H^{16}Az^2O^2,HI,I^4$.

M. Guinochet vous a lu une note de **M. Malaquin**, ancien interne des Hôpitaux de Paris, pharmacien à Tonnerre, sur une réaction caractéristique de la strychnine. L'auteur a observé que, si l'on verse sur de l'acide sulfurique pur une solution même au 1/100.000e de strychnine, après l'avoir réduite par le zinc et l'acide chlorhydrique, on obtient une coloration allant du rouge groseille au rose, suivant la dilution.

M. Vaudin vous a communiqué au nom de **M. Guillaumin**, une note sur l'examen chimique et microscopique d'un liquide de ponction péritonéale. (Aujourd'hui, vous le savez, M. Guillaumin est notre collègue.)

M. Guillaumin a indiqué que ce liquide renfermait des cellules gorgées de graisse d'un aspect caractéristique, de la matière grasse, peu de matières minérales insolubles, et un alcali-albumine. Il n'y avait pas de cholestérine.

Le nouveau Codex, vous l'avez vu ci-dessus, a déjà donné sujet à quelques réflexions. Il n'a pas échappé au sort commun de toute nouveauté : la critique.

Mais ne savons-nous pas que :

La critique est aisée et l'art est difficile.

On ne peut cependant, du premier coup, obtenir la perfection ! Et, Messieurs, la perfection est-elle de ce monde?

J'ai lu le nouveau Codex. Il est fort bien fait. S'il existe quelques petits défauts, on y remédiera. Lorsqu'on songe à la complication d'un tel travail, comment peut-on penser qu'il ne puisse exister aucune lacune au début.

D'ailleurs, la Société de Pharmacie n'a pas attendu les observations du dehors ; dans son sein, devant les récla-

mations des fabricants qui trouvaient les exigences trop rigides, plusieurs petites modifications ont été demandées. Il a été, en outre, constaté que certains médicaments n'existent plus dans le commerce. Leur emploi devenant de plus en plus rare, les fabricants abandonnent, sans doute, leur préparation. M. **Patein** a, en effet, attiré votre attention sur la disparition de l'un d'eux, l'apiol cristallisé.

L'exigence du degré de pureté de certains produits a donné naissance aux justes réflexions de M. **Vaudin** et de M. **Yvon**.

La liste des médicaments toxiques condamnés par le nouveau Codex à la prison perpétuelle, c'est-à-dire à l'armoire aux poisons, n'a pas échappé à vos coups.

En attendant l'apparition du décret préparé pour remplacer celui de 1850, vous avez, dans un rapport fort juste, fixé les dispositions que doivent prendre ceux de nos confrères qui ont la terrible responsabilité de l'emploi des toxiques. En suivant vos conseils, ils s'éviteront bien des désagréments. Dans un autre ordre d'idées, vous avez, sur les observations de M. **Bourquelot**, fait présenter à M. le Ministre de l'Instruction publique, une lettre afin d'attirer son attention sur l'utilité de créer une Commission permanente du Codex, Commission qui existe dans la plupart des autres pays civilisés. M. le Ministre a reconnu la justesse de votre demande. Il ne veut pas que la France soit au-dessous des autres nations. Il vous a promis d'examiner la question, il tiendra, soyez-en certains, sa parole pour le plus grand bien de la Pharmacie française.

Il me reste, maintenant, à vous parler des livres et notices qui vous ont été envoyés ou présentés.

M. **Barillé** a offert à la Société une brochure de E. **Leclair** sur *Palisot de Beauvois*, botaniste lillois, membre de l'Institut, qui vulgarisa la cola.

M. **Barillé** vous a, de même, fait don de la note qu'il a présentée à l'Académie des sciences sur la dissociation des carbonophosphates.

M. **Bougault** vous a remis le *Traité de Pharmacographie* que M. le Pr **Dambergis** et M. **Komninos** d'Athènes

vous ont offert. Ce livre est fort remarquable. Écrit dans la langue d'Homère, il est cependant une véritable Pharmacie chimique moderne. Les auteurs ont écrit en français beaucoup de formules françaises. La composition de certains médicaments est donnée en langue latine.

J'ai été fort surpris de voir ce livre, car, de tous côtés, on critique constamment l'utilité de la langue grecque et on conseille l'abandon de son étude. On ajoute même, pour justifier cette idée, que cette langue n'est plus employée. Le nouveau livre de MM. **Dambergis** et **Komninos** semble démontrer le contraire. Les langues mortes vont-elles revenir en honneur? C'est à croire. L'Amérique, en effet, qui les dédaignait autrefois, les fait maintenant enseigner dans ses établissements universitaires. Elle en a, sans doute, reconnu l'utilité. Chez nous, on cherche de plus en plus à les supprimer. Ne serait-ce pas par esprit de contradiction, notre esprit est si frondeur! Il faut constater que nous ne donnons pas aujourd'hui naissance à un nouveau terme scientifique sans employer le grec ou le latin, mais surtout le grec : *autolyse*, *amylase*, *catalyse*, *catalase*, *dialyse*, *diastase*, *tétrose*, *pentose*, *hexose*..., et combien d'autres!! Tout porte à croire qu'un jour viendra, où, suivant l'exemple des Américains, nous reconnaîtrons l'utilité de l'étude de la langue grecque et conseillerons de nouveau son enseignement, ce qui prouvera une fois de plus, que, dans la vie, tout n'est qu'un perpétuel recommencement.

Notre archiviste, M. **Guinochet**, a reçu en outre : *Contribution à l'étude du Maté*, par **Alberto J. Corrado**; *Contribution à l'étude des forêts argentines*, par **Cristobal H. Hicken**; *Los Mosquitos argentinos et les cochenilles de l'Argentine*, par **E. Audran**. Ces trois auteurs sont de Buenos-Ayres. En outre, MM. **Blarez** et **Barthe** membres correspondants nationaux ont envoyé leur *Recueil des travaux du conseil d'hygiène de la Gironde* pour 1907-1908.

Enfin M. **Bourquelot** vous a présenté le *Manuel de chimie toxicologique* que M. le Pr **Gadamer** vous a fait parvenir. Il est appelé à remplacer avantageusement le *Manuel de Dragendorff*.

Messieurs, je dois maintenant répandre un peu de tristesse sur votre assemblée et vous parler de ceux que nous avons perdus cette année.

Nous n'avons pas été favorisés comme en 1889, une des rares années où l'on ne trouve pas de décès parmi nous.

Nous déplorons en effet la perte de deux présidents de la société, M. **Sonnerat** et M. **Schmidt**.

M. **Sonnerat** avait été élu membre de la société en 1884. Il fut président en 1897. M. **Schmidt** a été nommé en 1881, membre de la société, a rempli les fonctions de président en 1908, et est passé cette année à l'honorariat.

Vous savez, Messieurs, quelle était l'amabilité de ces deux excellents collègues!

Parmi nos membres correspondants nationaux, je vous rappellerai le décès de M. le Professeur **Charbonnier**, de Caen et celui de M. **Plauchud**, de Forcalquier (Basses-Alpes).

Enfin, la perte de notre huissier **Joseph Woillard**, qui était aussi appariteur de l'Ecole de Pharmacie, est encore présente à notre mémoire.

Vous avez nommé membres honoraires MM. **Portes**, **Schmidt** (maintenant décédé) et **Crinon**.

Vous avez élu membres résidants : MM. **Guillaumin** et **Tiffeneau**; membres correspondants nationaux : M. **Galimard**, de Semur, et M. **Vernes**, de Saint-Pourçain-sur-Sioule, et, membre correspondant étranger : M. le Professeur **Gadamer** de Breslau.

Nous avons tous été heureux d'apprendre la nomination à l'Académie des Sciences de M. le Professeur **Jungfleisch**, qui a toujours été et est toujours un de nos membres les plus dévoués et les plus distingués.

M. le Professeur **Jungfleisch** est maintenant membre de l'Académie de médecine, membre de l'Institut, Professeur au Collège de France et Officier de la Légion d'honneur. On peut dire que M. **Jungfleisch** est aujourd'hui pourvu des plus hautes dignités.

M. **Meillère** a été nommé membre de l'Académie de de médecine.

M. **Gilbert**, un de nos membres correspondants, a été

élu membre correspondant de l'Académie de médecine.

A la suite d'un concours des plus difficiles, M. **Bougault** a été nommé agrégé de chimie, et M. **Hérissey**, agrégé de Pharmacie, tous deux près de l'Ecole de Pharmacie de Paris.

L'Académie des sciences a décerné à M. **Guerbet**, le prix Jecker pour ses remarquables travaux de chimie organique.

L'Académie de médecine a récompensé par une médaille d'argent, M. **Bocquillon** pour son livre : *Recherches sur les eaux minérales des Colonies françaises.*

M. **Thibault** (Pierre-Eugène), membre résidant, et M. **Harlay** (Victor), de Charleville, membre correspondant, ont reçu les palmes académiques.

Devant tant de distinctions, la fortune ne pouvait guère faire autrement que de nous sourire. Les legs **Landrin** et **Vigier** ont pu, en effet, nous être délivrés. Nous possédons maintenant de quoi récompenser largement les efforts des jeunes travailleurs, de ceux qui veulent, en un mot, tenir haut et ferme le drapeau de la Pharmacie française.

Gardons toujours dans nos cœurs les noms de nos généreux donateurs ! Ils l'ont bien mérité, car ils contribueront éternellement à la progression des sciences pharmaceutiques, puisqu'ils encourageront sans cesse les recherches de nos futurs savants.

Messieurs, j'ai peut-être abusé de votre complaisance ; ne m'en gardez pas rancune. Si parfois, dans mes résumés, j'ai fait quelque oubli, croyez-bien que c'est involontaire. D'un autre côté, avant de quitter cette place, je me demande, simple cas de conscience, si j'ai bien rempli les fonctions dont vous m'avez chargé ? J'ai fait le mieux que j'ai pu. Je tiens à vous remercier de votre amabilité pour moi au cours des séances. Il n'est pas toujours facile de noter toutes les paroles des personnes qui font des communications ou des objections. Vous m'avez souvent aidé quand la mémoire m'a fait défaut. Merci, encore une fois, merci !

Rapport sur le prix des thèses présentées à la Société de Pharmacie de Paris (Section des sciences physico-chimiques, 1908-1909); par une Commission composée de MM. Georges, Léger, et Tiffeneau, rapporteur.

Messieurs,

Deux thèses seulement ont été présentées à la Société et examinées par votre Commission : l'une, par M. Olivier Ferrier, intitulée : *Action des eaux peu minéralisées de la région bretonne sur les canalisations de plomb et de fer; étude chimique et bactériologique de l'eau de Vitré*; l'autre, par M. Charles Guillaumin, intitulée : *Etude chimique et pharmacologique des thymols synthétiques dérivés des acides créosotiniques.*

La thèse de M. Ferrier débute par un historique très précis des principales discussions dont a été l'objet l'emploi des conduites en plomb pour la canalisation des eaux alimentaires; puis l'auteur expose qu'à la suite des accidents de saturnisme survenus à Vitré en 1899-1900, il a été conduit à étudier la composition des eaux de cette ville et les moyens permettant de remédier aux inconvénients des divers modes de canalisation.

Dans un premier chapitre, il indique les méthodes générales d'analyse chimique et bactériologique employées; comme méthode personnelle, il décrit un procédé colorimétrique lui permettant d'apprécier des quantités de plomb inférieures au 20e de milligramme; ce procédé n'a toutefois qu'une valeur relative, puisqu'il faut que les eaux examinées ne contiennent pas d'autre métal que Pb précipitable par l'hydrogène sulfuré.

Pour la recherche du colibacille, M. Ferrier fait suivre chaque passage en milieu phéniqué d'un séjour en bouillon simple; lorsque la sélection doit être longue, une telle modification aurait l'avantage de donner au bacille affaibli une vigueur nouvelle.

Après avoir étudié séparément l'action sur le plomb de chacun des composants des eaux naturelles, M. Ferrier est

amené à ranger l'eau de Vitré parmi celles qui contiennent moins de 3 milligrammes de carbonate de chaux par litre; or de telles eaux ne forment pas d'enduit protecteur sur les conduites de plomb, et de plus, surtout en présence de gaz carbonique, les azotates et chlorures qu'elles renferment tendent à former de petites quantités de chlorure de plomb dissous et des quantités plus grandes encore d'hydrocarbonate entraîné.

Les diverses eaux alimentaires de la région (sources, puits, citernes, etc.) ont été également examinées au même point de vue et montrent la même pauvreté en sels calcaires; toutefois dans certaines villes, comme Fougères et Rennes, la situation hygiénique ne s'est pas modifiée comme à Vitré, bien que les conditions y soient identiques. M. Ferrier se contente de signaler cette particularité sans chercher à l'expliquer.

Dans un quatrième chapitre, l'auteur examine comment se comportent les diverses canalisations métalliques dans le cas des eaux faiblement calcaires; il conclut au rejet des conduites en plomb étamé et en plomb sulfuré, et aussi celles en fer ou fonte émaillée; il estime même que les plus recommandables, les conduites en fonte coaltarée, ne sont pas encore sans certains inconvénients qui nous ont paru cependant un peu exagérés.

M. Ferrier préfère modifier la composition de l'eau en y ajoutant, comme cela a été pratiqué à Scheffield et à Dessau, une quantité déterminée de chaux.

Grâce à cette addition qu'on peut réaliser pratiquement et à peu de frais, les canalisations seraient protégées et l'eau livrée à la consommation ne contiendrait à aucun moment des quantités appréciables de plomb; cette addition ne présenterait au surplus que des avantages au point de vue de l'hygiène alimentaire, puisqu'elle permettrait en même temps de réaliser une stérilisation partielle de l'eau par la chaux et qu'elle fournirait un élément minéral, le calcium, dont M. Ferrier a pu établir que l'alimentation du paysan breton renfermait des quantités réellement insuffisantes.

Ce court exposé des résultats obtenus par M. Ferrier et

des conclusions qu'il en a tirées ne donne qu'un faible aperçu des matériaux qu'il a patiemment édifiés et méthodiquement classés; c'est par centaines que se chiffrent ses analyses; peut-être même pourrait-on lui reprocher d'en avoir abusé; c'est ainsi que l'étude des variations quotidiennes de la composition de l'eau de Vitré aurait dû suffire à démontrer la pollution de cette eau, sans qu'il soit besoin d'effectuer par ailleurs des dosages et des calculs de l'élimination chlorurée humaine et animale sur le périmètre des sources afin de la faire « boucler » avec les chlorures entraînés par l'eau captée.

Quoi qu'il en soit, et l'exemple que nous venons de citer en témoigne, M. Ferrier a tenu à envisager toutes les hypothèses et à les discuter sous tous leurs aspects; son travail mérite certainement tous nos éloges. Il convient toutefois de remarquer que les principales conclusions de cette thèse sont depuis longtemps déjà bien classiques, et M. Ferrier a cité lui-même l'exemple des villes de Scheffield et de Dessau où l'attaque des conduites de plomb a été attribuée à l'extrême pureté de l'eau et corrigée par l'addition de chaux. Ceci n'enlève rien à la valeur matérielle du travail de M. Ferrier mais en diminue certainement la portée en ce qui concerne ses applications à l'hygiène.

La thèse de M. Guillaumin, bien que brodée dans ses parties essentielles sur une réaction générale indiquée par MM. Béhal et Tiffeneau, contient, d'*une part*, plusieurs côtés réellement originaux sur lesquels nous appellerons votre attention et, d'*autre part*, une étude pharmacodynamique, qui mérite d'autant plus nos éloges qu'elle est plus souvent délaissée dans la plupart des thèses de chimie pure soutenues à l'Ecole de Pharmacie.

Suivant des méthodes bien connues, les éthers créosotiniques ont été transformés d'abord en alcools tertiaires puis en dérivés pseudoallyliques; ceux-ci hydrogénés conduisent aux éthers méthyliques du thymol qu'il suffit ensuite de déméthyler. Tous les corps intermédiaires ont été isolés et bien caractérisés par leurs diverses constantes.

Les composés pseudoallyliques ont été particulièrement étudiés par M. Guillaumin; il leur a appliqué la réaction de Bougault et a obtenu des transpositions analogues à celles observées par MM. Béhal et Tiffeneau dans la même série; une variante de cette intéressante méthode l'a conduit à une observation curieuse; en employant l'oxyde d'argent au lieu de HgO, la réaction s'est effectuée dans deux directions tout à fait différentes : dans l'une, le type initial est conservé, dans l'autre, il y a transposition. Une telle réaction à double orientation permet de démontrer à la fois la structure initiale et la réalité de la migration moléculaire.

L'étude des alcools-phénols et des phénols pseudo-allyliques (dont la préparation offrait plus d'un écueil) et, d'autre part, le rapprochement des constantes physiques de ces composés avec celles des composés saturés correspondants a conduit M. Guillaumin à déterminer les conditions de structure qui produisent des anomalies de point d'ébullition chez divers phénols orthosubstitués.

On sait que divers composés phénoliques orthosubstitués, tels que l'aldéhyde *o*-oxybenzoïque, l'*o*-nitrophénol, le salicylate de méthyle, les éthers créosotiniques présentent des points d'ébullition inférieurs de 35° à 60° aux points d'ébullition calculés; ainsi, le salicylate de méthyle qui devrait bouillir à 260°, bout en réalité à 224°, si bien que la méthylation de la fonction phénol de cet éther, élève son point d'ébullition de 21°, alors que la méthylation de *toutes* les fonctions phénols abaisse *très régulièrement* le point d'ébullition d'au moins une vingtaine de degrés.

M. Guillaumin estime que cet abaissement se produit chaque fois que dans un composé à fonction phénolique libre il existe en ortho une substitution possédant une double liaison sur l'atome (C ou N), directement fixé au noyau. Dans les corps déjà cités plus haut, on voit en effet qu'il existe une double liaison unissant l'oxygène au carbone ou à l'azote; l'étude des alcools-phénols correspondants, où cette double liaison a disparu, a montré en effet que ceux-ci possèdent le point d'ébullition théorique et que leur méthylation et leur acétylation sont normales;

enfin les mêmes anomalies se retrouvent chez les dérivés pseudoallyliques orthophénoliques et, dans ce cas, la double liaison unit deux atomes de carbone.

M. Guillaumin a tenté de traduire ces anomalies par un schéma oxydique qui paraîtra certainement un peu audacieux; peut-être aurait-il dû mieux expliquer qu'il s'agit vraisemblablement de deux formes tautomériques, l'une correspondant à la formule normale et stable à la température ordinaire, l'autre à formule oxydique se formant au voisinage du point d'ébullition.

Ces considérations et celles concernant les réactions double orientation avec et sans transposition sont marquées d'une réelle originalité. Faisons toutefois un reproche à M. Guillaumin sur les quelques irrégularités de sa nomenclature écrite et surtout chiffrée; citons particulièrement l'impropriété du mot carbure appliqué aux composés phénoliques pseudoallyliques.

L'étude pharmacodynamique des thymols, qui fait suite à la partie chimique, contient un bon exposé bibliographique sur la pharmacologie du thymol naturel; puis des déterminations expérimentales sur la toxicité comparée des trois thymols, sur leur valeur antiseptique relative et sur leurs propriétés anthelminthiques. M. Guillaumin termine en concluant que la valeur thérapeutique du thymol naturel reste supérieure à celle de ses deux nouveaux isomères.

Messieurs, comme vous avez pu en juger par ce long exposé, les deux thèses qui ont été soumises à la commission traitent des sujets essentiellement différents; l'*une* comprend des recherches de chimie organique et de pharmacodynamie; l'*autre* contient surtout des déterminations de chimie analytique avec application à l'hygiène rurale; toutes deux témoignent un labeur considérable; toutes deux ont exigé de la part de leurs auteurs de réels efforts personnels, puisque les deux sciences qu'elles touchent par un côté, l'hygiène et la pharmacodynamie, ne sont pas encore enseignées à notre Ecole supérieure de Pharmacie.

Toutefois, il nous a semblé que par sa plus grande originalité, la thèse de M. Guillaumin méritait d'être distinguée par vous; aussi votre Commission vous propose-t-elle de lui décerner la médaille d'or et d'attribuer la médaille d'argent à M. Ferrier.

Rapport sur le prix des thèses présentées à la Société de Pharmacie de Paris (Section des sciences naturelles, 1908-1909), par une Commission composée de MM. EUGÈNE THIBAULT, COUSIN, et MEILLÈRE, rapporteur.

Un seul travail a été présenté à l'examen de la Commission, c'est la thèse de M. **Albert Rousselet**, sur le *Chimisme intestinal des graisses alimentaires et leur dosage en coprologie.*

Après avoir donné un rapide aperçu de la composition chimique des graisses alimentaires et de leurs principales propriétés, l'auteur expose la question, encore si controversée, de la digestion et de l'absorption des graisses, à l'état normal et dans les cas pathologiques et plus particulièrement dans les affections biliaires ou pancréatiques. Il aborde ensuite la revue critique des différentes méthodes d'analyse coprologique employées jusqu'à ce jour, en insistant sur leurs avantages et sur leurs inconvénients. Il décrit ensuite les expériences qui l'ont amené à employer l'éther pur et anhydre, c'est-à-dire un corps rigoureusement défini, comme dissolvant des graisses et des acides gras libres dans un premier traitement des fèces desséchées. Un deuxième épuisement, précédé d'une décomposition des savons par l'alcool chlorhydrique, permet d'isoler et de doser les acides gras des savons. Ces trois indices analytiques, *graisses neutres*, *acides gras libres* et *acides gras des savons*, sont naturellement influencés par les diverses modalités cliniques du chimisme intestinal: leur détermination offre donc une importance capitale pour dépister les affections biliaires et pancréatiques.

Bien qu'elle marque un réel progrès sur les méthodes actuellement connues, la technique coprologique de M. Rousselet ne paraît pas être elle-même à l'abri de toute critique. Mais il convient de laisser crédit à ceux qui abordent un sujet d'étude où tant d'inconnues attendent encore leur solution, et où tant d'embûches analytiques guettent le chimiste encore novice. Il serait particulièrement à désirer que cette étude des fèces, si négligée jusqu'ici, soit mise en honneur au même titre que l'urologie, dont elle constitue le complément nécessaire, pour qui songe à établir sur des bases certaines le bilan de la nutrition intime, dans les états physiologiques comme dans les cas pathologiques.

Votre Commission estime donc qu'il y a lieu d'accorder la médaille d'or à M. **Rousselet**, pour son travail qui accuse un réel effort dans une voie jusqu'ici beaucoup trop délaissée.

Rapport sur le Prix Vigier; par une Commission composée de MM. Vigier, Bérisset et P. Breteau, rapporteur.

Le travail de M. **Lesure** concerne la stérilisation des solutions médicamenteuses.

On sait, depuis longtemps, que la méthode la plus rigoureuse, la plus rapide et la plus pratique consiste à chauffer, à 120°, à l'autoclave, sous pression, pendant au moins 20 minutes, les solutions à stériliser.

Mais on doit distinguer 2 groupes de substances :

1° — Celles qui ne sont pas influencées par une longue exposition aux températures de 100° et au-dessus ;

2° — Celles qui, dans ces conditions, sont plus ou moins décomposées.

M. Lesure a entrepris une étude d'ensemble de ces dernières et les deux notes qu'il présente à l'appui de sa candidature au « Prix Vigier » ont trait à deux exemples assez typiques de substances considérées généralement comme altérables par la stérilisation au-dessus de 100° : la cocaïne et la morphine.

A. *Note sur la cocaïne.* — Les solutions aqueuses de chlorhydrate de cocaïne (aux concentrations habituelles : 1 ou 2 p. 100) sont-elles ou ne sont-elles pas altérées à 100° et au delà ?

Les avis sont très partagés.

M. Lesure a effectué de multiples essais polarimétriques, de nombreux dosages de cocaïne et d'acide benzoïque, et des recherches d'alcool méthylique, généralement négligées. Il a fait varier la nature des verres, le degré de la température ; et les conclusions qu'il donne de tous ces essais sont les suivantes :

1° — L'examen polarimétrique ne permet pas de déceler les altérations *minimes* de la cocaïne, le pouvoir rotatoire de son produit de décomposition : l'ecgonine, étant assez voisin ;

2° — Une altération très minime se produit déjà à 100°, quand on effectue la stérilisation dans des vases de verre ;

3° — A 120°, une fraction de l'alcaloïde est dissociée dans tous les verres, mais la décomposition est d'autant plus grande que le verre est plus alcalin.

L'altération de la cocaïne (solution aqueuse du chlorhydrate) (après chauffage à l'autoclave 20 minutes à 120°) est négligeable dans certains verres de choix (Iéna-Serax) où elle atteint à peine 1/125 ; avec les bons verres courants du commerce elle est peu prononcée et reste inférieure à 1/50.

Enfin l'auteur a recherché si en opérant dans des conditions de neutralité absolue on n'arriverait pas à éviter toute trace d'altération : il a constaté que les meilleurs verres (Iéna par exemple), quand on les chauffe avec l'eau, cèdent encore de petites quantités d'alcali non appréciables avec les indicateurs habituels, mais parfaitement dosables avec l'alizarine sulfoconjugée.

Avec les récipients de silice fondue qui sont rigoureusement inattaquables par l'eau, et par suite tout à fait neutres, il a pu stériliser à 120°, pendant 20 minutes, des solutions de chlorhydrate de cocaïne sans observer la moindre trace de décomposition.

B. *Note sur la morphine.* — Même incertitude et mêmes contradictions au sujet des solutions de chlorhydrate de morphine.

Certains auteurs ont incriminé la chaleur, les autres la mauvaise quantité des verres, pour d'autres la coloration et les cristaux qui se forment dans les solutions de chlorhydate de morphine sont dus à l'action de la lumière ou des ferments organisés.

M. Lesure a, dans son exposé, tout d'abord distingué les deux sortes d'altérations qui ont été souvent confondues :

La première, d'ailleurs très rare, est le déplacement de l'alcaloïde de son sel sous l'influence d'une quantité d'alcali assez élevée cédée par certains verres très défectueux.

La seconde, l'altération habituelle, est une oxydation. Et pour le démontrer nettement, il a tenu à rechercher, par élimination, les facteurs susceptibles d'intervenir dans la décomposition de la morphine : lumière, température, alcalinité du verre, oxygène.

C'est ce dernier élément qui est la cause de l'altération de la solution de chlorhydrate de morphine.

En l'absence d'oxygène, le chauffage à 120° ne produit plus ni précipité, ni coloration, ni changement dans la déviation polarimétrique, à moins, bien entendu, d'opérer dans des verres très défectueux qui produiraient le déplacement de la base précédemment signalé.

M. Lesure a constaté que, même dans les meilleurs verres d'Iéna, les solutions de chlorhydrate de morphine sont oxydées après le passage à l'autoclave ; il a pu en constater le brunissement même dans les récipients inaltérables et neutres de silice fondue; on peut cependant, en présence de l'oxygène, obtenir, après le chauffage à l'autoclave, des solutions inaltérées et incolores : il suffit de les additionner avant la stérilisation d'une petite quantité *d'acide* de telle façon qu'il y ait un excès d'acide évalué à 0^{gr}. 10 HCl pur pour un litre de solution à 2 p. 100, et, dans ces conditions d'acidité, l'oxydation se trouve entravée. Dans un milieu neutre, l'oxydation

demeure assez faible ; dans un milieu alcalin, elle est nettement favorisée, et l'influence de la nature du verre se trouve ainsi précisée.

En résumé, M. Lesure a montré la possibilité de stériliser :

1° — Les solutions de chlorhydrate de cocaïne dans des verres sensiblement neutres et bien résistants (Iéna, serax) (verres éprouvés à l'alizarine sulfoconjuguée), parce que la seule altération de cet alcaloïde consiste dans une hydrolyse, possible en milieu alcalin, nulle en milieu neutre ;

2° — Les solutions de chlorhydrate de morphine, en opérant à l'abri de l'air, ou encore en présence d'un excès d'acide, parce que, dans ce cas, l'altération habituelle est une oxydation et que celle-ci faible en milieu neutre est beaucoup plus nette en milieu alcalin, alors quelle est nulle en milieu acide.

L'intérêt de ces conclusions consiste dans leur généralité, la cocaïne pouvant être considérée comme type des substances à fonction éther dissociable par fixation des éléments de l'eau et la morphine comme celui des substances facilement oxydables en milieu alcalin et présentant par exemple une fonction phénolique.

L'auteur a vérifié ces conclusions sur la *Stovaïne*, l'*Aréccoline*, l'*Atropine*, pour le premier groupe, et sur l'*Adrénaline*, la *Résorcine*, le *Pyrogallol*, l'*Apomorphine*, l'*Esérine*, etc.., pour le second.

Votre Commission estime qu'il y a lieu d'accorder le Prix *Vigier* à **M. André Lesure.**

Discours de M. G. Patein, *Président sortant.*

Messieurs et chers Collègues,

Un an s'est écoulé depuis le jour où je pris possession de ce fauteuil qu'occupèrent avant moi les membres les plus éminents de notre Société. En m'appelant à leur

succéder, vous avez certainement voulu récompenser mon assiduité à nos séances. Par une délicate attention vous l'avez fait en m'accordant la plus haute marque d'estime et d'affection dont vous puissiez disposer, celle aussi qui devait être la plus précieuse pour moi. Le cadeau était lourd à porter, mais vous avez su me le rendre léger, et, si je n'ai pas été trop inférieur à la tâche que vous m'aviez confiée, je le dois à votre bienveillance que vous ne m'avez jamais ménagée. Mes chers collègues, je vous en remercie bien sincèrement.

Grâce à vos travaux dont vous venez d'entendre la longue énumération, l'année de ma présidence n'aura pas été moins brillante que ses devancières; elle aura vu, comme elles, les manifestations d'une vitalité qui ne s'affaiblit pas et que beaucoup de Sociétés plus jeunes pourraient nous envier.

J'ai eu l'honneur de vous représenter à l'inauguration officielle de la *Société de Médecine de Paris* et au banquet de la *Chambre syndicale des Pharmaciens de la Seine*. J'ai pu me convaincre, dans ces deux solennités, que le Corps Médical ainsi que vos confrères vous tenaient dans la plus haute estime. De même, l'accueil que nous avons reçu, mes collègues du bureau et moi, chez le ministre de l'Instruction publique à l'occasion de votre désir de voir instituer une *Commission permanente du Codex*, m'a montré combien les pouvoirs publics appréciaient votre sollicitude pour tout ce qui concerne les intérêts généraux du public aussi bien que les intérêts particuliers de notre profession.

Il m'est enfin échu cette rare bonne fortune d'aller toucher des héritages pour vous. Par deux fois, accompagné de notre trésorier, j'ai rendu visite à des notaires, et ceux-ci ont versé entre nos mains les fonds que nous avaient légués de généreux donateurs.

J'aurai donc le droit d'affirmer que nos Annales de 1909 formeraient un volume aux pages nombreuses et bien remplies. Quelques-unes de ces pages, hélas! seraient bordées de noir; elles nous rappelleraient nos journées de deuil et les noms des collègues que nous avons perdus :

Sonnerat, d'abord, puis Schmidt, il y a peu de jours; tous deux enlevés prématurément, en pleine activité intellectuelle et physique.

Je tiens à adresser à la mémoire de nos deux anciens présidents un respectueux hommage. Leur perte fut des plus cruelles pour nous. On peut néanmoins leur appliquer le vers d'Horace :

Ils ne mourront pas tout entiers.

Comme tant des nôtres qui les ont précédés dans la tombe, ils laissent derrière eux l'exemple d'une vie de probité, de travail et d'honneur. Le souvenir de ces nobles figures en se transmettant aux générations successives d'une Société n'établit pas seulement les traditions de celle-ci, il en fixe également les destins; car les temps passent, les hommes disparaissent, mais les traditions restent. Et quand, à des intervalles éloignés, on écoute les survivants, on croit parfois entendre encore la voix des grands disparus. Il semble que ce sont les morts qui parlent et viennent recommander aux hommes du temps présent le respect des principes qui ont fait la grandeur et l'éclat du passé.

Il ne me reste plus maintenant qu'à remercier notre Secrétaire général Bourquelot et notre Secrétaire des séances Carette, pour leur dévoué concours, et à céder, à mon tour, la place à notre sympathique et distingué collègue Thibault.

J'irai ensuite reprendre modestement le siège que j'occupais depuis vingt-deux ans et sur lequel, mes chers collègues, je souhaite m'asseoir longtemps encore en votre aimable compagnie.

J'invite notre collègue Thibault à prendre le fauteuil du Président, notre collègue Grimbert le fauteuil du Vice-Président et notre collègue Dufau, le siège plus modeste mais si utile de Secrétaire des séances de la Société de Pharmacie de Paris.

Discours de M. Paul Thibault, *président pour* 1910.

Messieurs,

C'est avec regret que je vois M. Patein quitter le fauteuil de la présidence. Vous avez pu, en effet, apprécier, comme moi, l'entrain et l'autorité avec lesquels il a su diriger nos travaux. Je crois donc répondre au sentiment unanime, en lui adressant de bien vives félicitations pour la façon brillante dont il s'est acquitté de sa tâche.

En prenant aujourd'hui possession du nouveau poste où vos suffrages m'ont appelé, j'ai tout d'abord l'agréable devoir de vous adresser mes remerciments.

Vous avez fait un accueil favorable à la candidature d'un de vos plus anciens membres. Certains avaient plus de titres et il vous eût été facile de faire un autre choix. Mais vous avez tenu à confier cette suprême distinction à votre collègue, avant qu'il ne fût atteint par l'honorariat. Ce sera le couronnement d'une longue carrière, qu'il a fait tous ses efforts pour parcourir le plus honorablement possible. Vous lui avez ainsi témoigné une estime et une sympathie dont il vous est profondément reconnaissant et qu'il s'efforcera de justifier.

Ne possédant pas l'éloquence de mon prédécesseur, je ne saurais vous promettre de vous rendre ce que vous perdez. Mais tout aussi bien que lui peut-être, puisqu'il ne s'agit ici que d'ardeur au travail et de bonne volonté, je puis m'engager à mettre au service de la Société tout ce que je puis avoir encore de dévouement et d'activité.

J'ai l'intime conviction que, pour bien remplir mes nouveaux devoirs, je serai puissamment aidé par notre éminent Secrétaire général, M. Bourquelot, qui ne me refusera pas les conseils dont j'aurai besoin et que sa science et son expérience rendent si précieux. Je sais, de plus, que je puis compter, sans réserve, sur votre bienveillance et votre courtoisie : c'est de tradition parmi vous et je vous en remercie d'avance.

Monsieur le Secrétaire annuel, qui a droit également à tous nos éloges pour le zèle avec lequel il a rempli son mandat, vient de vous exposer avec méthode les travaux de l'année qui vient de s'écouler. Cet élégant compte rendu atteste que, malgré son existence plus que centenaire, la Société de Pharmacie de Paris n'a rien perdu de sa vitalité. Ses séances présentent toujours un grand intérêt : la diversité de nos études, les savantes discussions qu'elles provoquent en bannissent la monotonie et ouvrent sans cesse à l'esprit de nouveaux horizons. C'est le propre des sciences de vous faire marcher chaque jour de surprise en surprise, car la rapidité avec laquelle toutes choses se transforment à notre époque permet d'envisager aujourd'hui comme réelles les perspectives qui nous semblaient hier les moins vraisemblables.

Je me contenterai de vous en citer deux exemples, qui présentent tout au moins le mérite de l'actualité.

Quand on examine avec un microscope ordinaire certains microbes, les différences de réfringence sont si faibles, que l'on ne distingue absolument rien sur le porte-objet. Pour les apercevoir nettement, nous savons qu'il est indispensable de les colorer. Ces manipulations font mourir ces petits êtres et on ne les voit plus vivant et agissant.

Grâce à un éclairage presque perpendiculaire à l'axe de l'instrument, il n'en est plus de même avec l'ultramicroscope : les contrastes sont obtenus par l'appareil lui-même. Plus besoin de coloration : le microbe apparaît en pleine vie.

Le cinématographe peut projeter les préparations sur un écran avec un très fort grossissement et, sans doute, plusieurs d'entre vous ont pu, dans ces derniers temps, observer à leur aise ces infiniment petits, photographiés sur le vif. Les microbes pathogènes sont pris en flagrant délit et nous pouvons suivre pas à pas les phases de leur œuvre meurtrière. On peut ainsi voir le trypanosome, le redoutable microbe de la maladie du sommeil, s'approcher comme un reptile des globules rouges du sang, les attaquer, y pénétrer et les détruire. Ou bien encore les

rapides spirochètes, ces longs filaments qui se déplacent en spirale, bousculant les cellules qui se trouvent sur leur passage et allant traverser des *hématies* de moindre résistance. Alors, pour mettre fin à ce drame, surgit un globule blanc qui, comme le *deus ex machina*, s'approche du globule rouge blessé, l'enveloppe dans ses replis et ne tarde pas à absorber les combattants.

Ainsi l'homme, après être parvenu à s'ouvrir la route de l'air, arrive à pénétrer également dans le domaine des êtres microscopiques. Connaissant leurs procédés d'attaque, il pourra livrer une guerre acharnée à ces êtres infimes, qui parviennent souvent à l'anéantir. Espérons que dans cette lutte il sera bientôt le vainqueur,

Le second sujet, dont je veux brièvement vous entretenir, peut présenter dans la suite une grande importance théorique, au point de vue de la constitution de la matière.

Allons-nous voir l'alchimie renaître de ses cendres et l'idée de transmutation revenir sur l'eau — bien différente, il est vrai, de ce qu'elle était autrefois, — mais limitée seulement aux éléments d'une même famille?

La question est actuellement pendante :

En effet, si l'émanation de radium peut transformer quelques molécules de cuivre en traces de lithium. Si dans les mêmes conditions les composés du silicium, du titane et même du plomb peuvent fournir quelques bulles d'acide carbonique et d'oxyde de carbone;

Si, en somme, les délicates expériences de W. Ramsay et de ses collaborateurs sont vérifiées et contrôlées, la théorie chimique des éléments est complètement à refaire.

Tout extraordinaires que puissent nous paraître ces résultats, nous ne devons pas oublier que la notion de spécificité et d'irréductibilité des corps, réputés simples, est relativement récente.

L'immortel Lavoisier avait autrefois envisagé beaucoup plus largement le question :

« Rien ne nous assure, disait-il, que les corps dits simples ne sont pas composés : nous savons seulement que

s'ils sont composés leurs éléments ne se séparent pas ou plutôt que nous n'avons pas les moyens de les séparer, ce qui fait qu'on les regarde comme simples et qu'on ne devra les supposer composés qu'au moment où l'expérience et l'observation en auront fourni la preuve. »

Messieurs, quoique le but de notre Société soit, d'après nos statuts, exclusivement scientifique, nous ne saurions oublier que plusieurs questions, relatives à la Pharmacopée officielle, rentrent dans nos attributions. Les débats, — parfois animés, — qui se sont produits dans cette enceinte, au sujet de la mise en vigueur du Codex de 1908, le prouvent surabondamment. Ces discussions n'auront pas été stériles, car elles aboutiront, je l'espère, à la création d'une Commission permanente du Codex.

Cette institution, qui existe déjà à l'étranger, présenterait à nos yeux plusieurs avantages. La Commission permanente, telle que nous la comprenons, serait chargée de rédiger et de tenir à jour la Pharmacopée française. Pour cela, entre les éditions définitives — qui devraient être plus fréquentes que par le passé — la Commission publierait des fascicules complémentaires, chaque fois que le besoin s'en ferait sentir et maintiendrait ainsi, d'une façon constante, le formulaire officiel au courant des découvertes récentes.

La réforme projetée aurait pour la légalité de l'exercice de notre profession les conséquences les plus heureuses, surtout si cette Commission était chargée de l'examen des nouveaux médicaments qui pourraient lui être adressés.

Par suite de l'évolution de la thérapeutique et de la fabrication incessante de produits médicamenteux, beaucoup de remèdes entrent dans la pratique, bien avant de figurer au Codex. Légalement ils doivent être considérés comme remèdes secrets et partant prohibés. La Commission permanente pourrait exercer provisoirement une fonction des plus utiles, en contrôlant les caractères d'identité et de pureté de ces produits, déterminant les conditions de leur emploi et décider s'ils peuvent être délivrés sur

l'ordonnance d'un médecin. Cela permettrait toujours à nos confrères d'éviter un certain nombre des écueils de la législation actuelle et donnerait une garantie sérieuse à la santé publique.

J'ai le ferme espoir que le projet, sorti de vos délibérations, empruntera à l'autorité de notre Société la force susceptible de le faire aboutir. M. le ministre de l'Instruction publique a trouvé votre demande fort juste et a promis de faire étudier de suite la question. — Soyez assurés que votre bureau fera tous ses efforts pour arriver à une solution rapide.

La séance étant très chargée, je ne veux pas abuser plus longtemps de votre bienveillante attention et la prolonger indéfiniment.

Laissez-moi toutefois terminer cette allocution en formulant un vœu :

Je souhaite, de tout cœur, que la Société de Pharmacie de Paris, fidèle à ses traditions, continue l'œuvre glorieuse des savants qu'elle a eu l'honneur de compter parmi ses membres, et que ses travaux contribuent pendant de longues années à l'avancement des sciences et au soulagement des maux de l'humanité.

Rapport de la Commission de vérification des comptes pour l'année 1909. Commissaires : MM. Meillière, Voiry, Prud'homme, rapporteur.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport de la Commission chargée d'examiner les comptes de M. le Trésorier et j'ai le plaisir de vous annoncer que la situation de la Société devient de plus en plus prospère.

Cette année, M. le Trésorier nous a présenté une recette de 17.121 fr. 85 contre 2.279 fr. 20 de dépenses.

Ce chiffre extraordinaire de nos recettes provient de ce

qu'il a, dans le courant de l'année, encaissé le legs d'un de nos anciens confrères, M. Landrin, qui avait généreusement légué à notre Société la somme de 10.000 francs. De même, dans l'avoir en portefeuille, figure, cette année, un titre de rente de 500 francs, legs de M. Vigier, pour la fondation d'un prix annuel. Qu'il me soit permis, en rappelant ces legs, de donner un dernier souvenir à ces deux généreux donateurs.

Le chiffre de nos recettes se décompose ainsi :

RECETTES

	fr. c.	
Reliquat au 15 décembre 1905	3.190 75	
Quittances et timbres	1.467 20	
Diplômes	50 »	
Arrérages des valeurs en portefeuille	2.123 [illegible]	
Legs Landrin	10.000 »	
TOTAL	17.421 85	17.421 85

DÉPENSES

Jetons distribués	905 »	
Médailles et envois	372 95	
Facture Bénard	44 »	
Facture Doin	444 50	
Appointements et étrennes	250 »	
Dépenses diverses (correspondances, souscriptions diverses)	132 15	
Honoraires de M. Dubail, avoué	125 »	
Dépenses afférentes au fonds social	5 30	
TOTAL	2.579 20	2.579 20
EXCÉDENT DE RECETTES		14.842 65
Se décomposant ainsi :		
En dépôt au Comptoir d'Escompte	13.738 25	
Espèces chez le Trésorier	876 90	
9 jetons à 2 fr. 50	227 50	
TOTAL	14.842 65	14.842 65

En comparant, dans le chapitre des recettes, l'article quittances et timbres, nous trouvons pour cette année 1.467 fr. 20 au lieu de 2.286 fr. 10 l'année dernière. Mais cela n'est qu'un déficit apparent et ne veut pas dire que les membres de la Société se refusent à acquitter le montant de leurs cotisations. Vous savez, Messieurs, avec quel soin Joseph se chargeait de vous présenter vos quittances. Dans le courant de l'année, arrêté par les premières atteintes de la maladie qui devait l'enlever, il n'a pu faire ce service et, de ce fait, les quittances n'étant pas présentées n'ont pu être recouvrées. J'adresse, au nom

de notre Commission et au vôtre aussi, un dernier souvenir à cet humble et zélé collaborateur de notre Trésorier.

L'avoir en portefeuille est ainsi composé :

1° Un titre de rente de 320 francs 3 p. 100 nominatif.
2° — 40 — —
3° — 40 — —
4° — 306 — —
5° 53 obligations Ouest anciennes 3 p. 100. —
6° 12 obligations Ouest nouvelles 2 1/2 p. 100. —
7° Un titre de rente 500 francs 3 p. 100, Fondation Vigier.

Tous ces titres au nom de la Société de Pharmacie de Paris.

L'avoir en caisse étant de beaucoup supérieur aux besoins généraux, la Commission, d'accord avec M. le Trésorier, a décidé l'achat de trente obligations Ouest nouvelles 2 1/2 p. 100 dont le cours actuel et la prime de remboursement paraissent constituer un placement avantageux.

Faire des compliments à M. le Trésorier pour sa gestion est la redite de tous les ans et la Commission en vous demandant de voter l'approbation des comptes, vous demande également de voter les plus chaleureuses félicitations à M. Vaudin.

PRIX DÉCERNÉS PAR LA SOCIÉTÉ DE PHARMACIE

I. — Prix de la Société (*Extrait du règlement*).

Prix des Thèses. — La Société décerne à la fin de chaque année, s'il y a lieu, des prix aux auteurs des meilleures thèses soutenues devant l'École supérieure de Pharmacie de Paris, au cours de l'année scolaire qui vient de s'écouler.

Ces prix sont représentés par deux médailles d'or et deux médailles d'argent attribuées : 1° une médaille d'or

de 300 francs et une médaille d'argent aux travaux effectués dans le domaine des sciences chimiques ; 2° une médaille d'or de 300 francs et une médaille d'argent aux travaux effectués dans le domaine des sciences naturelles.

Dans aucun cas, ce nombre de médailles ne sera dépassé ; il pourra être moindre ou les médailles d'or pourront être remplacées par des médailles d'argent si la Société juge que les travaux soumis à son appréciation n'ont pas une valeur suffisante.

Nota. — Tout candidat au prix des thèses doit faire parvenir à la Société, avant la séance d'octobre (premier mercredi), dix exemplaires de son travail.

II. — Prix de fondation.

Prix Dubail. — Prix triennal de 300 francs, destiné à récompenser le meilleur ouvrage imprimé ou manuscrit, ayant trait à la pharmacie pratique (*Extrait du testament*).

Ce prix sera décerné en 1910, 1913, etc.

Prix Charles-Leroy. — Prix biennal de 500 francs. Ce prix sera accordé à l'auteur du meilleur travail paru dans les deux dernières années, ayant pour but l'analyse chimique d'une plante médicinale ou d'un produit médicamenteux d'origine végétale, avec séparation et caractérisation des principes immédiats que renferme cette plante ou ce produit (Décision de la Société, séance du 6 juin 1906).

Ce prix devait être décerné en 1909. Il est reporté pour 1910.

Prix Landrin. — Prix triennal de 900 francs, « destiné à récompenser le pharmacien ou l'étudiant en pharmacie français qui aura présenté à la Société le meilleur travail de recherches sur de nouveaux principes définis tirés des végétaux : acides, alcaloïdes, glucosides, etc ». (*Extrait du testament.*)

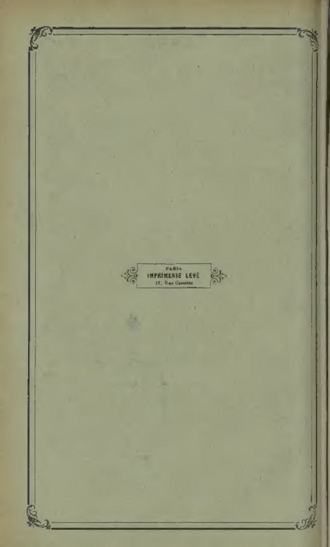
Ce prix sera décerné, pour la première fois, en 1911.

Prix Pierre Vigier. — Prix annuel de 500 francs, créé par Mme veuve Pierre Vigier. Ce prix sera accordé à l'auteur du meilleur travail paru dans les deux dernières années sur la pharmacie pratique, et plus spécialement sur la composition ou l'essai des médicaments galéniques. (*Extrait du testament.*)

Nota. — Les candidats aux prix de fondation doivent faire parvenir leurs travaux à la Société avant la séance du mois d'octobre (premier mercredi) de l'année où ces prix sont décernés.



PARIS. — IMPRIMERIE LEVÉ, RUE CASSETTE, 17.



PARIS
IMPRIMERIE LEVÉ
17, Rue Cassette